

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

1) Fonctionnement

L'organisation de la cantine scolaire est un **service facultatif** relevant de la seule responsabilité communale. Les enfants qui souhaitent déjeuner à la cantine doivent impérativement être autonome (manger seul) inscrits en mairie et respecter les conditions d'inscription.

2) Surveillance

Les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge et surveillés par les employés communaux à partir du moment où les enseignants cessent leur fonction et ce jusqu'à leur reprise de service.

Les employés communaux installent les tables, accompagnent les enfants à la cantine et les reconduisent à l'école, servent les repas et assurent la surveillance durant le repas.

3) Discipline - règles de vie

Servir et surveiller une centaine d'enfants chaque jour n'est ni simple ni de tout repos. Les règles de vie doivent être respectées pour que le temps du repas scolaire soit un moment de détente pour les enfants. Nous demandons aux parents de bien vouloir expliquer cela à leurs enfants et de les sensibiliser afin d'obtenir le bien-être de chacun. Il n'est pas envisageable que certains enfants perturbent le service au détriment du confort de tous.

Merci de lire **avec votre enfant** les règles de vie collective :

→ **Respect des adultes** : l'enfant doit être respectueux vis-à-vis du personnel de cantine.

- Etre poli : « merci », « s'il vous plaît »
- Ecouter et appliquer les consignes données à table et les consignes de sécurité sur le trajet
- Ne pas porter de couvre-chef (casquette, chapeau...) dans les locaux.
- Ne pas apporter de jeux ou de jouets à la cantine.

→ **Manger dans le calme** : l'enfant doit apprendre à manger dans le calme.

- Parler doucement ou chuchoter.
- Se tenir correctement sur sa chaise et demander l'autorisation pour se lever
- Manger et boire proprement.
- Lever le doigt si besoin de prendre la parole.
- Ne pas jouer avec la nourriture ou l'eau.
- Ne pas courir dans la cantine.

→ **Respect des camarades** : *l'enfant ne doit pas embêter ses camarades.*

- Ne pas taquiner, embêter, ou bousculer ses camarades.
- Ne pas « piquer » la nourriture dans l'assiette de ses camarades.
- Ne pas insulter et frapper ses camarades.

→ **Respect du matériel** : *l'enfant doit faire attention au matériel de la cantine.*

- Ne pas jouer avec ses couverts ou ceux de ses camarades.
- Ne pas se balancer sur les chaises.
- Ranger calmement ses couverts après le repas.

4) Sanction

- indiscipline

Chaque enfant qui ne respectera pas les règles de vie se verra attribuer une croix par jour.

- 1 croix : les parents de l'enfant seront avertis par écrit. Cet avertissement permettra aux parents de sensibiliser l'enfant à changer d'attitude pendant la cantine.

- 2 croix : les parents seront convoqués à la mairie en présence de l'enfant.

*- 3 croix : la mairie décidera d'une **exclusion** temporaire voir définitive en cas de récidive.*

- dégradations

- En cas de dégradations, les frais de remise en état seront à la charge des parents à hauteur des dégâts.
- Toute vaisselle cassée sera facturée aux responsables légaux de l'enfant.

5) Santé

- *les parents signent une décharge en cas d'urgence de soins, d'accident ou de maladie grave. Le personnel de cantine utilisera la décharge fournie par les parents, à l'école.*
- *Les enfants présentant une intolérance alimentaire ou des troubles de la santé pourront être accueillis dans le restaurant scolaire après avoir effectué les démarches nécessaires auprès du médecin scolaire et après signature d'un projet d'accueil individualisé (PAI) signé par les parents, la directrice de l'école, le médecin et le Maire.*
- *Les médicaments ne peuvent pas être distribués par le personnel de la cantine sauf en cas de P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé).*

6) Divers et acceptation

Le repas de Noël étant exceptionnel, le personnel communal est autorisé à prendre quelques photos pour le bulletin municipal. Le fait d'inscrire ses enfants à la cantine sous-entend que les parents approuvent ce règlement.

À la cantine

<i>Je dois</i> 😊	<i>Je ne dois pas</i> 😞
<i>Respecter les adultes</i>	<i>Dire d'insultes et répondre</i>
<i>Manger dans le calme et chuchoter</i>	<i>Crier et chahuter</i>
<i>Respecter mes camarades et mes voisins de table</i>	<i>Taper et me bagarrer</i>
<i>Respecter le matériel de cantine</i>	<i>Jouer avec mes couverts de table</i>
<i>Manger proprement</i>	<i>Jouer avec la nourriture et l'eau</i>
<i>Me tenir assis à table</i>	<i>Me lever, courir et aller au WC durant le repas</i>
<i>Lever la main pour appeler un adulte</i>	<i>Jouer durant le repas à la cantine</i>
<i>Respecter les consignes de sécurité</i>	<i>Quitter les rangs durant le trajet</i>

Merci de retourner ce coupon réponse à l'école dès que possible. Sans retour de celui-ci avant le 30 / 11 / 2017, l'inscription de l'enfant à la cantine sera remise en cause.

Je soussigné(e)s Monsieur

Et/ ou Madame

parents de l'enfant

en classe de

atteste(nt) avoir lu avec lui le règlement intérieur de la cantine scolaire et lui avoir expliqué les règles de vie ainsi que les sanctions encourues.

Signatures des parents

Signature de l'enfant